



ARRETE MUNICIPALE n° 2016/009 du 21 juillet 2016

**Occupation du domaine public pour
l'organisation de la journée de l'artisanat
rural le 4 août 2016**

Arrêté

Le Maire de la commune de Cozzano,

Vu la loi N°82.73 de 82, portant droits et libertés de la commune,

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment ses art. L 2212-1 à L 2212-14 et L 2213-24,

Vu l'arrêté préfectoral n°97-1820 du 30/12/1997 relatif à la lutte contre le bruit,

Vu la demande formulée le 05/06/2016 par l'Association l'AGNONU, dans le cadre de l'organisation d'une foire artisanale dans le centre village le 4 août 2016, d'occuper le domaine public pour l'organisation de cette manifestation.

Arrête

Art 1 – L'Association l'AGNONU est autorisée à occuper le domaine public lors de l'organisation de la foire artisanale le 4 août 2016, afin d'organiser cette manifestation.

Art 2 – L'Association l'AGNONU, devra prendre toutes les mesures nécessaires afin d'éviter que ne soient troublés l'ordre et la sécurité publique.

Art 3 – Le Maire de la commune de Cozzano et le Commandant de Brigade de la gendarmerie de ZICAVO sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait en mairie le 21 juillet 2016

Le Maire,
JJ CICCOLINI

